

A l'ouverture de la séance du 25 septembre 2017, 25 membres sont présents ou représentés (40 membres en exercice, 14 membres présents, 11 procurations).

## **1. Approbation des procès-verbaux**

### 1.1 Procès-verbal du 29 mai 2017

Le procès-verbal du 29 mai 2017 est approuvé.  
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

## **2. Enseignement et conventions**

### 2.1 Convention M@DOS

La convention de partenariat pour le dispositif de masters Management des Organisations Scolaires M@DOS est approuvée.  
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

### 2.2 Convention de partenariat avec l'ESA

La convention de partenariat avec l'Ecole Supérieure d'Agricultures est approuvée avec rajout du point 5.3 concernant l'évaluation des formations.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

Les formations concernées sont les suivantes :

- LP technico-commercial parcours management des activités commerciales (maquette)
- LP management et gestion des organisations parcours Management des entreprises agricoles (maquette)
- LP aménagement paysager : conception, gestion et entretien
- LP agriculture biologique : production, conseil, certification et commercialisation
- LP productions animales parcours métier du conseil en élevage (maquette)
- LP agronomie parcours techniques et technologies du végétal (maquette)
- LP métiers du commerce international parcours marketing et commerce international des vins du terroir (maquette)
- LP commercialisation des produits alimentaires parcours Vital (maquette)
- Master biologie végétal

### 2.3 Convention de masters co-accrédités avec l'ESA

La convention de masters co-accrédités avec l'Ecole Supérieure d'Agricultures est approuvée.  
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

Les formations concernées sont les suivantes :

- Master sciences et technologie de l'agriculture, l'alimentation et l'environnement parcours « Food Identity » (maquette)
- Master sciences et technologie de l'agriculture, l'alimentation et l'environnement parcours « Vintage » (maquette)

#### 2.4 Convention avec les facultés libres de l'ouest

La convention avec les facultés libres de l'ouest est approuvée avec rajout du point 5.3 concernant l'évaluation des formations.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

Les formations concernées sont les suivantes :

- o L langues étrangères appliquées
- o L langues, littératures et civilisations étrangères et régionales
- o L lettres
- o L histoire
- o L psychologie
- o L sciences et vie de la terre
- o L mathématiques et informatiques appliquées aux sciences humaines et sociales
- o LP métiers de la protection et de la gestion de l'environnement
- o M innovation, entreprises et société
- o M biodiversité, écologie et évolution
- o M mathématiques et informatiques appliquées aux sciences humaines et sociales
- o M arts, lettres et civilisations
- o M traduction et interprétation
- o M didactique des langues
- o M langues étrangères appliquées
- o M géographie, aménagement, environnement et développement
- o M psychologie sociale, du travail et des organisations
- o M sciences sociales
- o M direction de projets ou établissements culturels
- o M MEEF 1<sup>er</sup> degré
- o M MEEF 2<sup>nd</sup> degré

#### 2.5 Convention avec l'IRCOM

La convention avec l'Institut des Relations publiques et de la COMMunication est approuvée avec rajout du point 5.3 concernant l'évaluation des formations.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

Les formations concernées sont les suivantes :

- o L sciences politiques
- o L humanités

#### 2.6 Convention avec l'ACO

La convention avec l'AgroCampus Ouest concernant la LP productions végétales est approuvée avec rajout du point 5.3 concernant l'évaluation des formations.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

#### 2.7 Convention avec l'ACO

La convention avec l'AgroCampus Ouest concernant le master biologie végétale est approuvée avec rajout du point 5.3 concernant l'évaluation des formations.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

#### 2.8 Convention avec CapVers

La convention avec CapVers concernant la 3<sup>ème</sup> année de licence sciences sociales est approuvée avec rajout du point 5.3 concernant l'évaluation des formations.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

#### 2.9 Convention avec CAMAS

La convention avec le Centre d'Apprentissage des Métiers de l'Assistance au Sol concernant la LP logistique et transports internationaux est approuvée avec rajout du point 5.3 concernant l'évaluation des formations.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

### 2.10 [Convention avec EDF](#)

La convention de coopération avec EDF est approuvée.  
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.  
Les formations concernées sont les suivantes :

- LP archives, médiation et patrimoine
- Master archives

### 2.11 [Convention avec la ville de Saumur](#)

La convention avec la ville de Saumur relative à la mise à disposition du pôle universitaire est approuvée.  
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

### 2.12 [Convention double diplôme Odessa](#)

La convention relative à la délivrance du double diplôme master tourisme entre l'ESTHUA et l'Université Nationale Economique d'Odessa est approuvée.  
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

### 2.13 [Convention double diplôme Athènes](#)

La convention relative à la délivrance du double diplôme master didactique des langues entre l'UFR LLSH et l'Université Nationale et capodistrienne d'Athènes est approuvée.  
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

### 2.14 [Convention double diplôme West of Scotland](#)

La convention relative à la délivrance du double diplôme master ingénierie des systèmes complexes entre l'ISTIA l'Université de West of Scotland est approuvée.  
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

### 2.15 [Modifications MCC de l'UFR DEG](#)

Les modifications des modalités de contrôle des connaissances de l'UFR Droit, Economie et Gestion sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

Les formations concernées sont les suivantes :

- L2 double licence Droit/Economie
- M1 management des Affaires Européennes et Internationales
- M1 marketing Vente
- M1 économie appliquée
- M1 droit des affaires
- M2 marketing digital
- M2 IEEPP « sous réserve de validation par le conseil de faculté »

### 2.16 [Modifications MCC de l'UFR Sciences](#)

Les modifications des modalités de contrôle des connaissances de l'UFR Sciences sont approuvées.  
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

Les formations concernées sont les suivantes :

- L3 Sciences Physiques et Chimiques (SPC)
- L2 Sciences de la Vie et de la Terre
- L2 MPCIE

### 2.17 [Modifications MCC de l'UFR Santé](#)

Les modifications des modalités de contrôle des connaissances de l'UFR Santé sont approuvées.  
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

Les formations concernées sont les suivantes :

- DFGSP 2 2<sup>ème</sup> année de pharmacie ue 1 et 4
- DFGSP 2 2<sup>ème</sup> année de pharmacie ue 21 et 22
- DFGSP 3 3<sup>ème</sup> année de pharmacie

- o DFASP 1 4<sup>ème</sup> année de pharmacie
- o DFASP 1 4<sup>ème</sup> année de pharmacie filière internat
- o DFASP 2 5<sup>ème</sup> année de pharmacie parcours Industrie
- o DFASP 2 5<sup>ème</sup> année de pharmacie parcours Recherche
- o DFGSM 2 2<sup>ème</sup> année de médecine UE Peau
- o DFGSM 2 2<sup>ème</sup> année de médecine UE Reins
- o DFGSM 2 2<sup>ème</sup> année de médecine UE Neurosensoriel et Psychiatrie
- o DFGSM 2 2<sup>ème</sup> année de médecine UE Hématologie
- o DFGSM 3 3<sup>ème</sup> année de médecine UE Génétique
- o DU recherche paramédicale
- o MCC M2 MAN IMAL

### 2.18 Modifications MCC de l'UFR ESTHUA

Les modifications des modalités de contrôle des connaissances de l'UFR ESTHUA sont approuvées. Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

Les formations concernées sont les suivantes :

- o licence sciences sociales
- o master tourisme
- o du magistère
- o L3 tourisme et nautisme

### 2.19 Modifications du seuil des mentions de l'UFR DEG

Les modifications du seuil des mentions de l'UFR Droit, Economie et Gestion sont approuvées. Cette décisions est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

Pour les licences et les masters de droit, les seuils des mentions sont les suivants :

- o Mention AB obtenue à 12/20 de moyenne (au lieu de 13/20)
- o Mention B obtenue à 14/20 de moyenne (au lieu de 15/20)
- o Mention TB obtenue à 16/20 de moyenne au lieu de 17/20)

## 3. Vie étudiante

### 3.1 Nouvelle répartition du FSDIE

La nouvelle répartition du FSDIE suite à l'augmentation de l'enveloppe globale est approuvée. Cette décision est prise à l'unanimité avec 23 voix pour.

	<b>Délibération CA140-2016</b>		<b>Proposition</b>	
	Montant	%	Montant	%
Initiative Etudiant (gestion DCI)	107 570 €	50	107 570 €	43
SUAPS	26 900 €	12.5	26 900 €	10.8
Espace culturel (gestion DCI)	37 650 €	17.5	37 650 €	15
Aide mobilité (DI)	37 650 €	17.5	50 000 €	20
Volet social (SUMPPS)	5 369 €	2.5	18 869 €	7.6
Astrolabe (gestion DCI)			9 011 €	3.6
	215 139 €	100	250 000 €	100

### 3.2 Projets FSDIE

Les projets FSDIE dossier complémentaire au Campus Day et demandes BDE ISTIA/LEA sont approuvés. La décision est prise à l'unanimité avec 22 voix pour.

	Commissions de la formation et de la vie universitaire	En €	En %
Budget FSDIE 2017 107 570.00 €	CFVU DU 5/12/2016 projets financés sur le budget 2017	20685.00	19.22
	CFVU DU 11/01/2017	7872.00	7.31
	CFVU DU 03/02/2017	14252.00	13.24
	CFVU DU 06/03/2017	2483.00	2.64
	CFVU DU 03/04/2017	7475.00	6.94
	CFVU DU 02/05/2017	3945.00	3.66
	CFVU DU 29/05/2017	900.00	0.83
	CVE DU 20/06/2017 Projets FSDIE CAMPUS + <b>CAMPUS DAY complément</b> <b>BDE ISTIA/BDE LEA</b>	12739.00	11.84
	CFVU DU 25/09/2017 Dépenses annexes campus day 2017	14362.00	14.46
Prévisionnel au 25/09/2017		84713.00	78.75

#### DOSSIER FSDIE Complément CAMPUS DAY

BDE ISTIA A	Tir à l'élastique	273.00 €
BDE L	Courses en sacs	200.00 €

#### DEPENSES ANNEXES CAMPUS DAY 2017

PROGRAMMATION DEPENSES ANNEXE SA DESTINATION DES ETUDIANTS DE L'UA	ARSENIC FANFARE	800.00 €
	Groupe l'air de rien	1200.00 €
	Fisbrain (tod bag, badges pour les étudiants)	1538.00 €
	LA MAQUINA (Atelier de sérigraphie pour les étudiants)	850.00 €
	La caverne sensorielle - Concert	600.00 €
	Divertimento (Location de costumes pour les étudiants)	300.00 €
CAA TRANSPORT SOCIETE DE CAR	CAA transport autocar ANGERS/SAUMUR/CHOLET Cholet/Angers/Cholet Saumur/Angers/Saumur Belle Beille/Site de la Beaumette Un retour prévu à 18h45 et un autre à minuit pour les étudiants de Saumur et de Cholet	4052.00 €

Chap'Pays	Location stands pour les associations étudiantes qui tiendront les bars sans alcool et serviront l'apéritif FESTIBULLE	400.00 €
ALIVE	Location groupes électrogènes, et installations électriques pour les structures gonflables	1700.00 €
Robert et Marcel	Festibulles	1242.00 €
CROUS	Petit déjeuner	1680.00 €
<b>BUDGET GLOBAL</b>		<b>14 362.00 €</b>

POUR INFORMATION : CAMPUS DAY

DEPENSES ANNEXES:

2015 : 10 913.00 €  
2016 : 9 146.00 €  
2017 : 14362.00 €

PROJETS FSDIE:

2015 : 16 234.00 €  
2016 : 15 287.00 €  
2017 : 12 739.00 €

**TOTAL CAMPUS DAY 2017 : 27 101.00 € (Budget prévisionnel 30000.00 €)**

Fait à Angers, le 02 octobre 2017

**La Vice-présidente FVU**

**Sabine MALLET**